



L'ÉDUCATION DES AUTOCHTONES

FICHE D'INFORMATION

L'amélioration du rendement scolaire des Autochtones est une priorité pour le gouvernement et a été l'un des principaux sujets abordés dans le cadre du processus de la Table ronde Canada – Autochtones et des rencontres qui ont suivi sur le thème de l'apprentissage continu. Ces rencontres ont donné lieu à un engagement de la part de toutes les parties afin de travailler ensemble pour assurer un enseignement de qualité et adapté à la culture pour les gens des Premières nations, les Inuit et les Métis, ce qui leur permettra d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'éducation. L'éducation est également l'un des thèmes centraux de la Rencontre des premiers ministres qui aura lieu à Kelowna, en Colombie-Britannique les 24 et 25 novembre.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec ses partenaires autochtones pour renforcer la qualité de l'enseignement adapté à la culture à l'intention des membres des Premières nations, des Inuit et des Métis de tous âges. Pour ce faire, divers programmes fédéraux à l'intention des étudiants des niveaux primaire, secondaire et postsecondaire ainsi que des programmes de perfectionnement des compétences et de formation ont été mis en place.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DANS LES RÉSERVES

Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires par les étudiants des Premières nations dans les réserves a connu une hausse de dix points de pourcentage entre 1991 et 2001, pour atteindre 41,4 %. En dépit de progrès considérables, l'écart qui existe dans la scolarisation entre les jeunes des Premières nations et les autres jeunes Canadiens persiste toujours. Par exemple, le taux de diplômés d'études secondaires dans l'ensemble de la population canadienne a augmenté de 6,9 % durant la même période pour se situer à 68,7 %.

En 2004-2005, le gouvernement du Canada a dépensé environ 1,1 milliard de dollars pour l'enseignement primaire et secondaire à environ 120 000 étudiants des Premières nations. Ces dépenses comportent ce qui suit :

- les services d'enseignement aux étudiants admissibles qui fréquentent les écoles des Premières nations,
- le remboursement des coûts pour les étudiants des réserves qui suivent leurs études dans les écoles provinciales,
- les services d'enseignement dans les écoles fédérales (il en reste sept)
- les services de soutien aux étudiants (par exemple, le transport, le counseling, l'hébergement).

Cette somme inclut 89 millions de dollars aux termes de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, 101 millions de dollars pour l'éducation spéciale et 8,5 millions de dollars pour 111 centres d'éducation culturelle.

En outre, dans le Budget fédéral de 2005, un montant additionnel de 120 millions de dollars sur cinq ans était alloué au Programme d'éducation spéciale, un investissement visant à améliorer les programmes d'éducation spéciale dans les écoles des Premières nations.

Au cours des 10 dernières années, le nombre d'écoles administrées par les Premières nations est passé de 372 à 496. Environ 60 % des élèves des Premières nations vivant dans une réserve fréquentaient une école administrée par la bande. Les autres fréquentaient un établissement provincial, fédéral ou privé.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE HORS RÉSERVE

Environ 80 % des enfants autochtones d'âge scolaire fréquentent les écoles des systèmes provinciaux et territoriaux. Le gouvernement du Canada contribue financièrement à l'enseignement primaire et secondaire par l'entremise du Transfert social canadien et de la formule de financement des territoires, de manière à ce que les enfants des Premières nations puissent recevoir le soutien nécessaire lorsqu'ils fréquentent une école hors réserve. Cette aide financière s'ajoute à des mesures visant à réduire le décrochage et à améliorer la réussite scolaire des apprenants autochtones dans les écoles provinciales et territoriales.

Le gouvernement du Canada fournit aussi un soutien aux Autochtones hors réserve par des programmes et des mesures comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

De 1987 à 2004-2005, le nombre d'étudiants inuits et des Premières nations inscrits aux études postsecondaires financées par Affaires indiennes et du Nord Canada est passé d'environ 14 000 à près de 24 000. La majorité du financement des études postsecondaires est administrée par les organisations inuites et des Premières nations. Quelque 4 500 de ces étudiants obtiennent leur diplôme chaque année.

Le gouvernement fédéral offre aussi une assistance financière aux étudiants autochtones de niveau postsecondaire par l'entremise de bourses et de dotations boursières à la Fondation nationale des réalisations autochtones.

STRATÉGIE D'EMPLOI POUR LES JEUNES INUIT ET DES PREMIÈRES NATIONS

La Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuit et des Premières nations (SEJIPN) est assortie d'un budget de 24 millions de dollars et comporte quatre programmes administrés par AINC :

- le Programme carrière-été pour les étudiants,
- le Programme sciences et technologie,
- le Programme d'expérience de travail pour les jeunes,
- le Programme de promotion et sensibilisation aux carrières.

La SEJIPN a pour objectifs de soutenir le perfectionnement et l'amélioration des compétences essentielles sur le marché du travail chez les jeunes Inuit et des Premières nations de 15 à 30 ans; d'offrir aux jeunes l'expérience d'une diversité d'options de carrière; de favoriser le lien entre l'éducation et la participation au marché de l'emploi; et d'appuyer les possibilités d'alternance travail-études.

PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES, ALPHABÉTISATION ET FORMATION

Entre avril 1999 et mars 2005, la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA) a aidé 280 694 Autochtones à retourner au travail. La SDRHA a pour but à long terme d'augmenter la proportion d'alphabétisation et le perfectionnement des compétences chez les Autochtones en âge de travailler. Elle vise aussi à développer une main-d'œuvre autochtone dotée des compétences requises pour obtenir des emplois productifs et satisfaisants.

PROGRAMME PREMIÈRES NATIONS SUR RESCOL

Dans le contexte de la mesure Rescol d'Industrie Canada, Premières nations sur Rescol permet de brancher à Internet toutes les écoles des Premières nations qui relèvent de la compétence fédérale. En améliorant la connectivité et les capacités techniques des écoles des Premières nations, le programme vise à combler le fossé numérique des écoles des Premières nations dans les collectivités rurales et éloignées.

Novembre 2005